

EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION  
**DISCIPLINE CLARINETTE - 2023 - 2024**

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNEL  
ET CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

**1. Epreuve instrumentale**

Date : Vendredi 22 septembre et Samedi 23 septembre à Clamart

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme :

- une pièce du répertoire entre 1750 et nos jours, d'une écriture dite "traditionnelle"

Et

- une pièce dite "contemporaine" faisant appel aux modes de jeux modernes de la clarinette

**2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel**

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

**3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat**

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrage rythmique et déchiffrage chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.